

# L'ACCÈS AU FONCIER URBAIN ET PÉRIURBAIN POUR LE MARAÎCHAGE À ABIDJAN ET SES ENVIRONS

KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe

Géographe, maître-assistant, Institut de Géographie Tropicale  
Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)  
[koffiamarthe@yahoo.fr](mailto:koffiamarthe@yahoo.fr)

---

## RÉSUMÉ

L'agriculture dans les espaces sous domination urbaine et/ou à forte influence urbaine est une activité plus ou moins marginalisée qui retient de plus en plus l'attention de nombreux chercheurs dans un contexte de sécurité alimentaire.

C'est ainsi que cette recherche a été réalisée dans le cadre d'un projet initié par l'université de Saint Denis Paris 8 avec son Programme d'Appui à la Recherche Innovante (PARI) sur le thème: *Agricultures périurbaines. Approches comparatives : Afrique au sud du Sahara et Maghreb*. Elle analyse les conditions d'accès au foncier urbain et périurbain pour le maraîchage dans la ville d'Abidjan et ses environs. Elle s'appuie spécialement sur des enquêtes de terrain effectuées sur plusieurs sites de maraîchage intra urbains et périphériques.

Ces investigations montrent que les exploitants accèdent à la terre par la location, le prêt, le don ou le squat sans autorisation préalable. Cependant, le mode d'accès le plus utilisé est la location parce qu'elle a cours sur la majorité des sites enquêtés. Par ailleurs, cette étude met en évidence la précarité de la situation foncière des agriculteurs maraîchers intra urbains.

**Mots-clés** : Abidjan, agriculture maraîchère, accès foncier, foncier urbain, foncier périurbain

## SUMMARY

Agriculture in areas under urban domination and/or *strong urban influence is more or less marginalized activity that has received more attention of many researchers in a food security context. Therefore, this research was carried out in the framework ' a project initiated by Saint Denis Paris 8 University with its support Programme for innovative research (IRAP) on the theme: peri-urban agriculture. Comparative approaches: Africa South of the Sahara and North Africa.*

*It analyses the conditions of access to urban and peri-urban land for gardening in the city of Abidjan and its surroundings. It relies especially on field investigations on several sites in market gardening intra urban and peripheral.*

*These investigations show that operators have access to land by the lease, loan, gift or squat without approval. However, the most used access mode is the rental because it has courses on the majority of the surveyed sites. Furthermore, this study highlights the precarious land situation of farmers growers intra urban.*

**Keywords**: Abidjan, vegetable farming, land access, urban land, peri-urban land

## INTRODUCTION

Malgré la forte urbanisation de la ville d'Abidjan et de sa périphérie, on note encore la présence des activités agricoles pratiquées par une frange de la population. Il s'agit notamment du maraîchage, des cultures vivrières et des cultures pérennes. Cette agriculture connaît un essor important face à la demande urbaine en produits agricoles. Ce qui se traduit par l'implantation et le renforcement de nombreux sites de production intra urbains et périurbains dans lesquels se côtoient les petits agriculteurs et les grandes exploitations spéculatives anciennes (Yapi-Diahou et *al.*, 2011). Mathtys et *al.* (2006) font état du développement de nombreux sites de maraîchage à Abidjan au cours des quatre dernières décennies. Ces cultures maraîchères occupent surtout les berges de la lagune et parfois les terrains plats non bâtis, les espaces de construction inachevée et les bordures des routes.

Ces espaces agricoles sont souvent l'objet de convoitise de la part des opérateurs immobiliers et des autorités urbaines. Le maintien de ces activités dans la ville et ses environs est confronté à un problème crucial : celui de la réduction progressive des espaces disponibles du fait de la densification urbaine et la reconversion urbaine (urbanisation) des terrains périurbains. Les terres agricoles font l'objet de spéculations foncières : leur valeur sur le marché foncier n'est plus en rapport avec leur potentiel agricole mais avec leur potentiel d'urbanisation. La question foncière demeure l'une des principales préoccupations des agriculteurs urbains et périurbains en raison de leur sensibilité à la pression urbaine.

Ainsi, face à l'urbanisation galopante de la métropole abidjanaise, l'accès à la terre de culture devient de plus en plus difficile dans ce paysage. Par conséquent, il s'avère opportun de s'interroger sur les conditions d'accès au foncier urbain et périurbain agricole à Abidjan et ses banlieues. Alors, comment s'acquièrent les terres agricoles urbaines et périurbaines pour le maraîchage ?

Il s'agit de comprendre le mode d'accès à ces terres et de connaître le statut foncier des exploitants maraîchers urbains et périurbains.

Cette recherche s'inscrit dans le cadre du projet PARI (*Agricultures périurbaines. Approches comparatives : Afrique au sud du Sahara et Maghreb*), soutenu par l'université de Saint Denis Paris 8 de 2011 à 2013. Ce projet a pour objet de décrire d'abord les différents systèmes de production agricole, ensuite de comprendre les modes d'accès à la terre des agriculteurs urbains et, enfin de saisir les possibilités de maintien de l'agriculture urbaine face à la pression de la ville d'Abidjan.-

La présente étude est une analyse des résultats partiels des enquêtes réalisées sur l'agriculture urbaine et périurbaine dans le district d'Abidjan privilégiant l'accès au foncier urbain et périurbain agricole pour le maraîchage.

## I- MATÉRIEL ET MÉTHODE

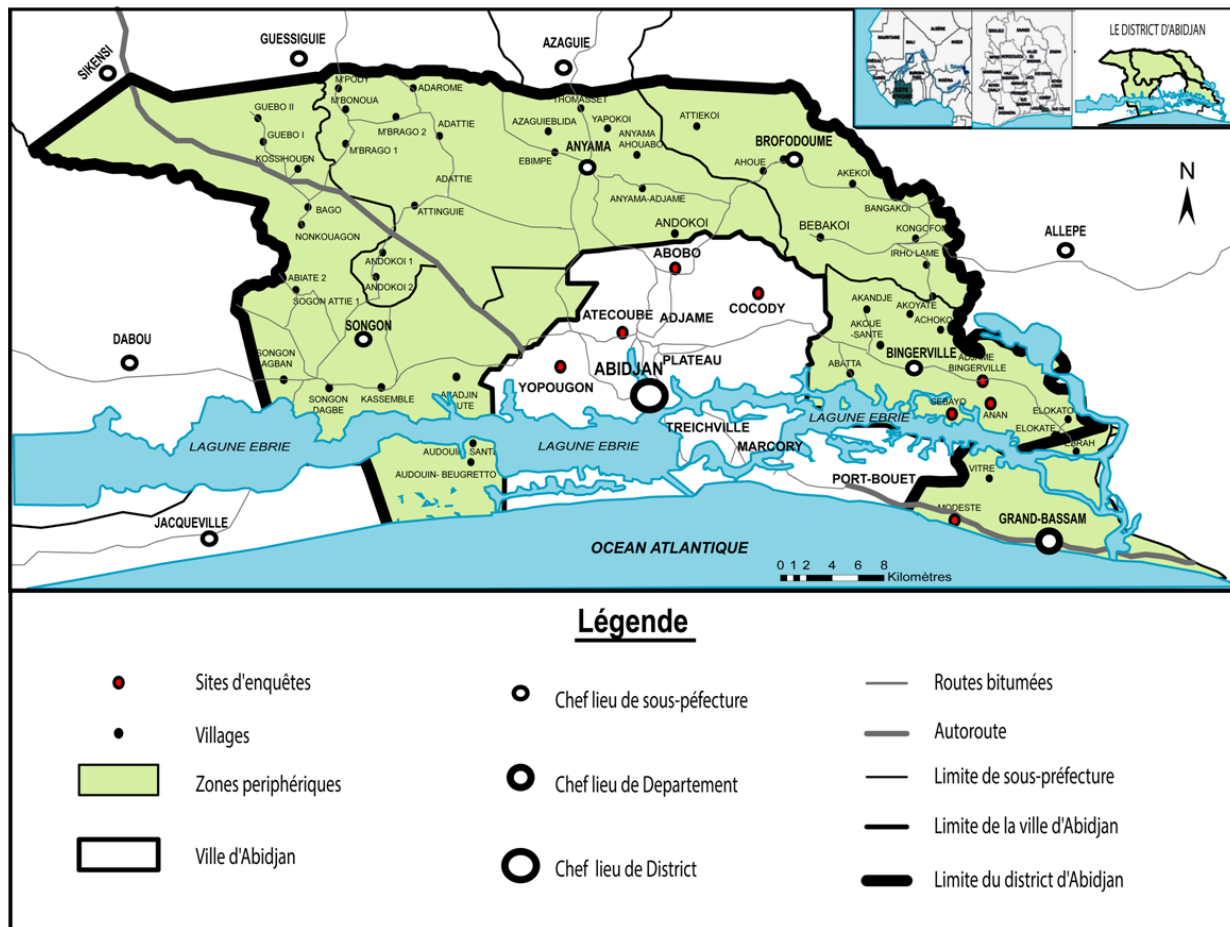
La méthodologie employée dans cette étude repose, en grande partie, sur des enquêtes de terrain effectuées de janvier à février 2013. Cette phase a été précédée et suivie de recherches bibliographiques pour approfondir et éclaircir certains aspects de la thématique et/ou confirmer certaines observations faites sur le terrain.

Les enquêtes ont été menées sur plusieurs sites de maraîchage urbain et périurbain regroupés en quatre zones :-

- le secteur intra-urbain comprenant trois sites à l'intérieur de la ville d'Abidjan (Cocody, Abobo, Attécoubé) ;
- la périphérie Ouest de la ville d'Abidjan à Adiopodoumé (Yopougon KM 17) ;
- la périphérie Sud-Est de la ville d'Abidjan à Modeste sur la route de Grand-Bassam ;
- la périphérie Est de la ville d'Abidjan dans quatre villages de la Sous-Préfecture de Bingerville (Adjamé-Bingerville, Anna, Elokaté, Sébia-Yao).

Le secteur intra urbain, les périphéries Ouest et Sud-Est sont essentiellement des zones de maraîchage tandis que la périphérie Est est à la fois une zone de maraîchage et surtout de cultures vivrières et d'exportation. Tous les sites enquêtés sont présentés dans la figure 1.

Figure 1 : Localisation des sites enquêtés



Source : INS / 2013

Auteur : KOFFI-DIDIA A. M, 2015

Lors des différents passages, seules les personnes trouvées sur place ont été interrogées à l'aide d'un questionnaire. Le caractère principal de leur activité et les outils rudimentaires utilisés imposent aux maraîchers d'être à majorité sur place durant toute la journée.

Le tableau suivant présente la répartition des 139 maraîchers interrogés lors de cette enquête.

**Tableau 1** : Les effectifs des producteurs interrogés par sites

Secteurs	Sites	Effectif	Total
Intra-urbain	Cocody	33	42
	Abobo	5	
	Attécoubé	4	
Périphérie ouest d'Abidjan-ville	Yopougon km 17	26	26
Périphérie Sud-Est d'Abidjan-ville (S/P Grand-Bassam)	Modeste	40	40
Périphérie Est d'Abidjan ville (S/P Bingerville)	Adjamé Bingerville	03	31
	Anna	18	
	Elokaté	05	
	Sébia-yao	05	
<b>Total</b>			<b>139</b>

Source : Enquêtes Terrain 2013

Toutes les données recueillies ont subi un traitement qualitatif et quantitatif. Elles ont ensuite été rangées et exploitées à partir des logiciels SphinxPlus<sup>2</sup>. V5. Tuite, Adobe Illustrator cs, les outils bureautiques : Word et Excel. Les résultats obtenus sont présentés sous forme de tableaux et de figures et dont l'analyse est faite en trois parties.

## II- ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats obtenus se déclinent en trois parties : les caractéristiques sociodémographiques des exploitants maraîchers, les formes d'accès à la terre et les difficultés d'accès au foncier.

### Caractéristiques sociodémographique des maraîchers

L'activité de maraîchage est exercée par des personnes des deux sexes avec une nette domination des hommes comme l'indique le tableau 2 ci-dessous.

**Tableau 2** : Répartition des maraîchers enquêtés selon le sexe

	Intra-urbain	Périphérie Ouest	Périphérie Sud- Est	Périphérie Est	Total	%
Hommes	37	15	38	20	110	79
Femmes	5	11	2	11	29	21
Total	42	26	40	31	139	100

Source : Enquêtes Terrain 2013

Ce tableau 2 indique la part importante que détiennent les hommes dans la population des maraîchers. En effet, 79% des maraîchers enquêtés sont de sexe masculin contre 21% pour le sexe féminin. Cette prédominance de la population masculine a déjà été relevée par Berron en 1980 : « *la presque totalité des maraîchers sont des hommes : sur les 130 que l'on a interrogés tout autour de la ville, on a dénombré que 2 femmes à la tête d'une petite exploitation. C'est donc une occupation à caractère principalement masculin* ».

Néanmoins, on note un accroissement de la population féminine avec un effectif de 29 sur un total de 139, soit un peu plus du 1/5 des maraîchers. Cette augmentation s'explique par le fait que non seulement elles s'adonnent davantage à cette activité rémunératrice de revenus mais elles sont également

chefs de ménage. En effet, elles sont pour la plupart veuves ou ont des époux malades et/ou invalides. Sur le site du village d'Annan par exemple, sept maraîchères sur la dizaine enquêtée sont veuves et les 3 autres ont leurs maris invalides. De même à Sébia Yao, la seule maraîchère est également veuve.

Tous les producteurs enquêtés sont âgés de plus de 20 ans. Le maraîchage est pratiqué aussi bien par des personnes jeunes et adultes que des personnes âgées de plus de 50 ans en référence au tableau 3.

**Tableau 3** : La répartition des maraîchers enquêtés selon l'âge

	Intra-urbain	Périphérie Ouest	Périphérie Sud-Est	Périphérie Est	Total	%
20 à 40 ans	18	5	20	12	55	40
40 à 50 ans	10	12	7	5	34	24
50 ans et plus	11	8	13	13	45	32
pas réponse	3	1	0	1	5	4
Total	42	26	40	31	139	100

Source : Enquêtes Terrain 2013

La proportion de producteurs âgés de moins de 40 ans (40%) est inférieure à celle des producteurs âgés de plus de 40 ans qui représentent 56% des enquêtés. Ce qui confirme les résultats d'autres travaux d'auteurs tel que Berron (1980) qui a montré que « *les patrons des jardins sont à 58% âgés de plus de 40 ans* ». En outre, Affou (1999) et Matthys et al. (2006) révèlent que les maraîchers sont, pour la plupart, des chefs de ménage sans emploi (81% des cas). En effet, les maraîchers enquêtés sont à plus de 83% mariés et chefs de ménage.

Ils peuvent être répartis en deux grands groupes à savoir les Ivoiriens et les non Ivoiriens. Les Ivoiriens représentent 31% contre 69% d'étrangers. Le tableau 4 illustre bien ce fait.

**Tableau 4** : Répartition des maraîchers enquêtés selon la nationalité

	Intra-urbain	Périphérie Ouest	Périphérie Sud- Est	Périphérie Est	Total	%
Ivoiriens	6	4	14	19	43	31
Burkinabés	31	11	18	3	63	45
Maliens	4	10	6	8	28	20
Autres	1	1	2	1	5	4
Total	42	26	40	31	139	100

Source : Enquêtes Terrain 2013

En effet, les maraîchers « *sont essentiellement originaires des pays voisins (Mali, Haute Volta) et quelques-uns sont natifs de la Côte d'Ivoire* » (Berron, 1980). Ce même constat a été fait par Olahan en 2010. Les nationaux exerçant cette activité sont généralement originaires du nord de la Côte d'Ivoire (Sénoufo, Malinké, etc.) et quelques jeunes autochtones des villages environnants.

Le maraîchage est une activité en grande partie exercée par les étrangers notamment les Burkinabés avec environ 45% de l'effectif total suivi des Maliens avec 20%. Le grand nombre d'étrangers dans cette activité se justifie par le fait qu'ils étaient « agriculteurs » à l'origine. Ils pratiquaient, pour la plupart, cette activité depuis leur plus jeune âge dans leur pays d'origine (dans leur village) avec leurs parents.

Par ailleurs, dans cette population maraîchère, les analphabètes sont les plus nombreux soit 67% des enquêtés. Il s'agit généralement des étrangers qui n'ont pas été scolarisés et qui ne peuvent accéder à des emplois plus rémunérateurs par manque de qualification. On note également la présence de maraîchers ayant le niveau d'étude primaire, secondaire et même de diplômés supérieurs qui représentent respectivement 10%, 9%, 5% des personnes interrogées. Ces maraîchers lettrés sont essentiellement des Ivoiriens.

Tous ces maraîchers pratiquent généralement une agriculture traditionnelle et semi-moderne avec l'utilisation d'outils rudimentaires et des engrais organiques et/ou chimiques en monoculture ou en association de culture. Ils produisent plusieurs légumes notamment le chou, le concombre, la salade, la tomate, le gombo, etc. selon les caractéristiques de leur parcelle, les saisons et leur préférence. La majorité des surfaces cultivées varie en moyenne de 0,25 ha à 1 ha. Il faut, cependant, signaler la présence de quelques grandes exploitations de 15 ha à 30 ha appartenant à des fonctionnaires ou des hommes d'affaire. L'accès à ces parcelles se fait de différente manière.

## Une variété de modes d'accès à la terre pour la culture

Plusieurs modes d'accès aux terres cultivées ont été identifiés selon le statut des maraîchers (propriétaire, locataire). Il s'agit de la location, la pleine propriété, le prêt, le squat, la propriété-location. Le tableau 5 ci-dessous montre la répartition des maraîchers selon le mode d'accès à la terre.

**Tableau 5 :** répartition des maraîchers selon le statut des terres cultivées

	Intra-urbain	Périphérie Ouest	Périphérie Sud-Est	Périphérie Est	Total	%
Propriété	0	0	18	1	19	14
Location	13	16	13	18	60	44
Propriété-location	0	0	4	0	4	3
Prêt	0	0	5	12	17	12
Squat	18	8		0	26	19
Pas de réponse	11	2		0	13	9
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>26</b>	<b>40</b>	<b>31</b>	<b>139</b>	<b>100</b>

Source : Enquêtes Terrain 2013

### *La location, un contrat ou mode d'accès informel*

L'exploitant occupe la parcelle moyennant le paiement d'un loyer. La location constitue le principal mode d'accès à l'espace pour le maraîchage. Elle est présente sur tous les sites et concerne près de la moitié des maraîchers (44%). Les parcelles louées appartiennent soit à des propriétaires coutumiers (chefs de familles de villages proches), soit à des particuliers. Par exemple, le site de la périphérie Ouest à Yopougon est la propriété de la Société de Commercialisation de la Banane (SCB). Mais cette propriété fait toujours partie du finage du village d'Adiopodoumé. Les parcelles sont louées aux maraîchers soit par certains chefs de famille du village d'Adiopodoumé qui sont les propriétaires coutumiers des terres ou par certains agents de la SCB qui exploitent aussi ces friches agricoles.

Le prix de la location est fixé en espèces ou en nature. 95% des maraîchers locataires payent en espèces contre seulement 5% qui payent en nature. Le paiement en nature est très peu pratiqué et se fait dans des circonstances exceptionnelles. Ainsi, en cas de relations d'amitié ou de parenté

1- Actuel Burkina Faso

entre le locataire et le propriétaire, une partie de la production est rétribuée gracieusement au propriétaire par le maraîcher. C'est un geste volontaire de reconnaissance de celui-ci envers le propriétaire. Quant au paiement de la location en espèce, il est très répandu et se fait mensuellement pour 48% et annuellement pour 52% des maraîchers locataires. Le montant de la location mensuelle varie en moyenne entre 1000 F CFA et 10 000 FCFA. Quant au prix du règlement annuel, il varie de 10 000 FCFA à 100 000 FCFA selon le site et la superficie. En effet, la diversité des prix de location annuelle ou mensuelle est fonction des liens d'affinité des parties prenantes dans un cadre peu réglementé et souvent informel. La majorité des maraîchers locataires (79%) n'a pas de contrat de location. Ils ont eu accès à la terre sur la base d'un accord tacite avec le propriétaire. En revanche, 21% d'entre eux disposent d'un contrat de location délivré par le propriétaire ou les autorités administratives ou coutumières.

#### *Une appropriation individuelle peu répandue*

Cela concerne les maraîchers exploitant leur propre terre ou détenant la propriété des terres occupées. Ils ont le statut de propriétaire. Les maraîchers propriétaires représentent 14% des enquêtés. Ils sont tous installés dans la périphérie Sud-Est à la faveur de conditions locales d'accès plus souples. Ils ont, soit bénéficié d'un don, soit hérité d'un père ou d'un oncle.

#### *Le prêt, une pratique courante dans les périphéries Est et Sud-est*

C'est l'octroi d'un terrain ou d'une parcelle pour un temps plus ou moins déterminé. Il s'agit d'une occupation temporaire et limitée dans le temps sur la base d'un arrangement entre le propriétaire et le maraîcher. 12% des maraîchers enquêtés ont bénéficié d'un prêt de parcelle et exercent librement leur activité jusqu'à ce que le propriétaire décide de récupérer sa parcelle. Les parcelles sont constituées de lots appartenant à des particuliers ou des terres communautaires. Le prêt est une pratique courante dans les périphéries Est (site d'Adjamé Bingerville) et Sud-Est (site de Cocody gendarmerie). Par exemple, à Cocody, certains particuliers prêtent leurs parcelles aux maraîchers en attendant d'avoir les moyens pour

les mettre en valeur (construction de logements). Cela leur permet d'avoir constamment leurs différents lots entretenus. On peut citer également le cas des exploitants autochtones du village d'Adjamé Bingerville qui utilisent les parcelles communautaires disponibles pour faire du maraîchage. Si le village a besoin des portions déjà utilisées, les exploitants sont tenus de les restituer et se déplacer là où il y a encore des terres disponibles à défricher.

#### *Le squat, une pratique sur des réserves administratives et domaines publics*

C'est l'occupation spontanée d'un terrain sans une autorisation préalable. 19% des maraîchers enquêtés sont des squatters. Ils sont, pour la plupart, installés sur des sites notamment des réserves administratives, des terrains difficilement aménageables ou des espaces publics à l'intérieur de la ville d'Abidjan. Selon Berron (1980), ces terres sont « empruntées » momentanément à l'administration. Ce caractère informel et spontané de l'occupation de certains sites a également été confirmé par Olanhan (2010). Ainsi, à Abobo comme à Attécoubé, les maraîchers squattent les différents espaces vacants pour faire du maraîchage. La propriété du Golf hôtel à Cocody est également squattée par les maraîchers depuis plusieurs années. L'un d'entre eux a confié qu'il tenait cet espace de son père défunt qui pendant plus de 25 ans, y a pratiqué le maraîchage.

#### *L'appropriation individuelle et la location dans la périphérie Sud-est*

Les propriétaire-locataires sont à la fois propriétaires et locataires de parcelles de culture. Concernant leur statut de propriétaire, ils ont soit bénéficié d'un don, ou soit hérité d'un parent. En plus de leur propriété, ils louent d'autres parcelles de culture pour exercer leur activité. Les maraîchers propriétaire-locataires représentent 3% des enquêtés et sont présents uniquement sur le site de Modeste dans la périphérie Sud-Est.

En somme, les résultats de l'enquête révèlent une diversité de modes d'accès à la terre des maraîchers, notamment la location, le squat, l'appropriation individuelle et le prêt. La location est de loin le premier mode d'accès aux terres de culture pour un peu plus de 40% des maraîchers tandis que le

squat représente la voie privilégiée de 19% des maraîchers installés à l'intérieur de la ville d'Abidjan. Dans l'ensemble, les modes d'accès se modulent en fonction des disponibilités foncières locales et des spécificités des sites enquêtés. Toutefois, ces formes d'accès ne se déroulent pas toujours dans de bonnes conditions et sont souvent sources de nombreuses difficultés pour la pratique et la survie de l'activité de maraîchage.

### **De la précarité à l'insécurité foncière des maraîchers**

Les principales difficultés foncières rencontrées par les maraîchers dans l'exercice de leur activité se situent à deux niveaux : les conflits fonciers et l'instabilité spatiale ou les expulsions.

#### *Les conflits fonciers*

Les conflits fonciers sont relativement rares. Seuls 13% des maraîchers enquêtés rencontrent des problèmes fonciers d'origine diverse. Il y a les problèmes quasi-insolubles avec les autorités administratives ou les promoteurs immobiliers et les conflits réglables. Concernant les conflits quasi-insolubles, on peut citer ceux rencontrés par les maraîchers installés sur le champ de tir de l'armée à Modeste. Ces derniers s'adaptent tant bien que mal aux nuisances occasionnées par les exercices de tir sur ce domaine militaire.

Selon les confidences de certains maraîchers, les conflits fonciers les opposent généralement aux propriétaires terriens. Or, la majorité des maraîchers marqués par la présence d'une forte population étrangère travaillent sur des terres qui ne leur appartiennent pas. Ces conflits sont de différents ordres à l'image d'un conflit entre un maraîcher et un éleveur et des conflits intra ou inter-villageois.

#### **- Conflit entre maraîchers et éleveurs**

Les conflits fonciers qui opposent les maraîchers et aux éleveurs sont liés à la destruction des productions ou des plants par les animaux. Selon un maraîcher de Grand-Bassam, les porcs ont détruit à deux reprises sa production. Ce conflit est en cours de règlement à la brigade de gendarmerie de Grand-Bassam.

#### **- Conflits intra ou inter-villageois**

Un conflit foncier a été signalé entre les villages d'Adjamé Bingerville et de Sébia-Yao, d'une part, et entre les villages d'Anan et Sébia-Yao, d'autre part. En effet, Adjamé Bingerville et Anan sont des villages autochtones ébrié qui réclament la propriété du terroir du village de Sébia-Yao peuplé majoritairement d'allochtones. Ces villages demandent le paiement d'un loyer aux maraîchers de Sébia-Yao. Aussi existe-t-il des conflits entre quelques maraîchers et les villageois notamment à Anan.

En dehors des conflits fonciers, il y a les opérations d'expulsion qui touchent de nombreux maraîchers.

#### **- Les déguerpissements**

Les maraîchers squatters qui occupent illégalement les terrains de culture sont constamment menacés d'expulsion. En effet, les surfaces cultivées ont un caractère d'installations extrêmement provisoires et peu organisées (Berron, 1980). Les maraîchers sont donc conscients qu'à tout moment, ils peuvent être expulsés de ces zones. C'est notamment le cas de ceux d'Attécoubé qui ont été délogés de leur premier site de production cédé à un opérateur économique pour la construction d'une entreprise. Il en est de même pour ceux de M'pouto à Cocody progressivement déguerpis au gré des travaux d'aménagement du site.

Par ailleurs, de grands travaux d'aménagement entrepris par l'Etat sur certains sites abritant des maraîchers ont occasionné leur expulsion. Il s'agit d'opérations ponctuelles qui se font au gré des besoins du moment. Berron (1980) a révélé dans ses travaux le déguerpissement des maraîchers de nombreux sites à l'intérieur de la ville d'Abidjan notamment au niveau de la «baie du banco» et du bas-fond de l'Indénié pour l'aménagement de réseaux routiers, de la Riviera pour la construction d'un complexe hôtelier et sportif et de logements. Ainsi récemment, des maraîchers de Modeste ont été délogés par les travaux de construction de l'autoroute Abidjan-Grand-Bassam. Ces derniers n'ont pu que constater la perte de leur parcelle cultivée sans aucun dédommagement. C'est également le cas des maraîchers installés au carrefour de la Riviera Golf à Cocody et dont le site a été complètement rasé lors des travaux de construction du 3<sup>ème</sup> pont en 2012.

Toutes ces opérations d'expulsion réduisent considérablement les disponibilités foncières et favorisent la migration des maraîchers vers d'autres sites les mettant ainsi dans une instabilité spatiale permanente.

L'insécurité foncière liée aux conflits fonciers et aux expulsions est une réelle préoccupation pour certains maraîchers car elle a des conséquences néfastes sur la durabilité de l'activité maraîchère. En dépit de ces difficultés foncières, ils estiment que l'accès à la terre est facile à condition de connaître une personne qui en dispose.

## CONCLUSION

Le maraîchage est une activité majoritairement exercée sur des sites intra urbains et périphériques par des étrangers analphabètes avec une prédominance de la population masculine. Cette étude expose une diversité de modes d'accès à la terre des maraîchers. Il s'agit notamment de la location, du squat, de l'appropriation individuelle et du prêt. La location est de loin le mode d'accès le plus utilisé parce qu'elle a cours sur la majorité des sites enquêtés tandis que le squat représente la voie privilégiée par une frange non négligeable de maraîchers installés à l'intérieur de la ville d'Abidjan. Ceux-ci exercent leur activité dans une certaine précarité foncière sous la menace d'éventuels expulsions.

Mais, dans l'ensemble, les modes d'accès aux ressources foncières se modulent en fonction des disponibilités foncières locales et des spécificités des sites enquêtés. Toutefois, ces formes d'accès ne se déroulent pas toujours dans de bonnes conditions notamment dans un cadre règlementaire bien établi et sécurisé ; d'où l'apparition de contextes défavorables souvent sources de nombreuses difficultés pour la pratique et la survie du maraîchage. Il serait donc salutaire que le plan d'aménagement du District d'Abidjan prenne en compte des dispositions foncières et juridiques pour le maintien de cette activité.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AFFOU Y., (1999) : « Agriculture intra urbaine en Côte d'Ivoire : les cultures et les acteurs », in *Agriculture urbaine en Afrique Subsaharienne*, France, CIRAD, pp. 101-109.

BERRON H., (1980), *Tradition et modernisme en pays lagunaire de basse Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 386 p.

CHALEARD J-L., MOUSTIER P., KOFFI M., al. (2014), « Spécificités des systèmes de production agricole et d'élevage à la périphérie des métropoles du Sud. Réflexions à partir des cas d'Abidjan, Le Cap, Lima, Hanoi, Shanghai », in Chaléard J-L. (dir.), *Métropoles aux Suds : le défi des périphéries ?*, Paris, Karthala, pp. 225-241.

DONNADIEU P., FLEURY A., (1997) : « De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine », in *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n° 31, pp 45 -61

KOFFI-DIDIA M., (2010), « Réponses du pays rural Ebré à la demande alimentaire de l'aire métropolitaine d'Abidjan », In Koffié-Bikpo C. & Nassa D.A. (dir), *Sécurité alimentaire et approvisionnement des marchés urbains en produits vivriers en Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, pp. 205-230.

MATTHYS B., ADIKO F A., CISSE G., (2006), Le réseau social des maraîchers à Abidjan, agit sur la perception des préoccupations et des risques sanitaires liés à l'eau, in *Vertigo*, - la revue électronique en sciences de l'environnement, hors-série, n°3, Abidjan, 13 p.

MOUSTIER P., MBAYE A., DE BON H., et al., (1999), *Agriculture péri urbaine en Afrique subsaharienne*, CIRAD, Montpellier (France) , 278 p.

MOUSTIER P., PAGES J., (1997), « Le péri urbain en Afrique: une agriculture en marge? » In *Economie rurale*, n°241, CIRAD, pp. 48- 55.

OLAHAN A., (2010), Agriculture urbaine et stratégies de survie des ménages pauvres dans le complexe spatial du district d'Abidjan, Vol 10, n° 2, In *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 30 p.

SCHILTER C., (1991), « L'agriculture urbaine: une activité créatrice d'emploi en économie de survie, le cas de Lomé », in *L'agriculture urbaine à Lomé*, approche agronomique et socio- économique, Genève, Paris, IUED, Karthala, pp. 159-168.

TEMPLE L., MOUSTIER P., (2004), « Les fonctions et contraintes de l'agriculture urbaine dans quelques villes africaines (Yaoundé, Cotonou, Dakar) », in *Cahiers d'études et de recherches francophones/Agricultures*, *L'alimentation des villes*, Synthèse, vol 13, n°1, pp. 15-22.

YAPI-DIAHO A., (2010), La marginalisation des productions vivrières dans une Afrique agricole qui a faim, in Bué A et Plet F. (dir) : *Alimentation, environnement et santé. Pour un droit à l'alimentation*, Paris, ellipse, pp. 215-228.

YAPI-DIAHO A., KOFFI-DIDIA M., KOFFI B E., et al., (2011), « Les périphéries abidjanaises : territoires de redistribution et de relégation », in Chaléard J-L. (dir) *les métropoles du sud vues de leurs périphéries*, Grafigéo, n° 2011-34, pp. 107-122.